

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

**Délibération n°1-2019**

Objet : Installation des personnalités qualifiées représentant le comité des partenaires territoriaux

**Ce jeudi 21 mars 2019 à dix-huit heures, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 13 mars 2019.**

**Les présents sont :**

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Jean-Marc COMAS,  
M. Frédéric SOULIER, M. Jacques VEYSSIERE

VILLE DE TULLE : Mme Dominique GRADOR, M. Yannik SEGUIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL, M. Jean-Paul VICAT

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : M. Francis COLASSON

COMITE DES PARTENAIRES TERRITORIAUX : Mme Annie  
MOURNETAS, Mme Natalia RODRIGUEZ

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme  
Marie-Josée CLERGEAU, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M. Christian ROQUES

Membres	24
Présents	15
Représentés	4
Votants	19
Exprimés	19
Pour	19
Contre	0

**Représentés :**

M. Bernard COMBES par Mme Dominique GRADOR, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, M. Christian PRADAYROL par M. Jacques VEYSSIERE, M. Jacques SPINDLER par M. Yannik SEGUIN,

**Excusées :**

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Florence BELONIE, Mme Patricia BORDAS, M. Laurent LENOIR, M. Jacques MAZIERES

**Autres représentants :** Mme Corinne ARAZO, Mme Françoise AUGAUDY, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Anne-Françoise GENEIX

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,

Accusé de réception en préfecture  
019-518776588-20190321-DEL1-2019-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2019  
Date de réception préfecture : 22/03/2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC L'empreinte,
- Conformément à la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts
- Conformément aux articles 8.2.13 et 23 des statuts de l'EPCC L'empreinte

### **Exposé des motifs**

Selon l'article 13 et 23 des statuts de l'EPCC L'empreinte, « le comité des partenaires territoriaux regroupe les représentants des collectivités territoriales et leur groupement souhaitant participer à la réflexion de l'établissement sur les enjeux territoriaux du projet. Chaque collectivité ou groupement désigne un représentant qui siège au comité des partenaires territoriaux ».

Les communes de Malemort, Allassac, Ayen, Terrasson-Lavilledieu, Montignac, Nespouls et Aubazine qui étaient membres du Conseil d'administration de l'EPCC *Les Treize Arches* avant sa modification statutaire, une fois leur retrait de l'EPCC devenu effectif au 31 décembre 2018, sont devenues membres de droit du comité des partenaires territoriaux.

Selon les articles 8 et 23 des statuts, le comité des partenaires territoriaux élit en son sein, pour une durée de 3 ans renouvelable limitée au mandat électoral respectif, 3 personnalités qualifiées qui siègent au sein du conseil d'administration de l'EPCC.

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur de l'EPCC, après avoir été réuni sur invitation du directeur de l'EPCC le 29 janvier 2019, le comité des partenaires territoriaux a élu comme personnalités qualifiées de l'EPCC L'empreinte :

- Mme Florence BELONIE, représentant la Commune de Malemort
- Mme Annie MOURNETAS, représentant la Commune d'Allassac
- Mme Natalia RODRIGUEZ, représentant la Commune de Montignac

Ces personnalités qualifiées ont été invitées au Conseil d'administration.

Après cette présentation, les membres du conseil d'administration installent les personnalités qualifiées suivantes :

- Mme Florence BELONIE, représentant la Commune de Malemort
- Mme Annie MOURNETAS, représentant la Commune d'Allassac
- Mme Natalia RODRIGUEZ, représentant la Commune de Montignac

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 21 MARS 2019

**Décision**

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à l'unanimité :

- d'approuver l'installation des personnalités qualifiées représentant le comité des partenaires territoriaux

Certifie le caractère exécutoire  
de l'acte administratif

Brive, le 21 mars 2019

M. Frédéric SOULIER  
Président

